



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### OUVERT N° 03/NH/KS/BH/2025.

Le **24 octobre 2025 à 10h00**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Nadher Du habous El Kelaa des sraghna N°17 Quartier El Mers Kelaa DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix **03/NH/KS/BH/2025**, pour **LES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DE QISSARIA R+1 AU CENTRE DE EL KELAA DES SRAGHNA, PROVINCE DE EL KELAA DES SRAGHNA EN LOT UNIQUE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au NIDARA DU HABOUS EL KELAA DES SRGHNA N°17 Hay EL Mers EL KELAA DES SRGHNA, il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : [www.habous.gov.ma](http://www.habous.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cent Cinquante Mille (150.000,00) dhs.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **42,44 et 46** de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° **258.13** du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de NIDARA DU HABOUS EL KELAA DES SRGHNA N°17 Hay EL Mers EL KELAA DES SRAGHNA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les offres soumises **après 10h00** le mercredi **24 octobre 2025** ne seront pas acceptées.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 de Règlement de consultation.

#### **1. Dossier administrative complement:**

- a) Déclaration sur l'honneur;



- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

**N.B.** Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

## **2. Dossier techniques comprenant :**

- a) Une copie certifiée conforme de l'attestation de qualifications et de classification suivante :

**Secteur : A**

**Qualification : A2**

**Classe : 3**

N.B : Une visite des lieux est prévue le lundi 13 octobre 2025 à 11 h à partir du siège NIDARA du habous El kelaa des srghna.